

Engagez-vous dans la vie citoyenne de votre ville

Et si vous dessiniez l'avenir de votre quartier ? La mairie relance son budget participatif pour donner vie à vos idées.



Un besoin ? Une idée ? Le budget de participation citoyenne (BPC) est là. Proposez !

Vous souhaitez vous investir dans votre ville ? C'est possible. Le budget de participation citoyenne (BPC) offre la possibilité aux habitants de la ville de déposer et de choisir des projets (achat d'équipement, d'aménagement ou de construction) contribuant à l'amélioration du cadre de vie, grâce à un budget de 200 000 € par an. Depuis 2022, 18 projets portés par les habitants ont pu voir le jour : la construction d'un city stade au Parisis en 2022, la rénovation de la ludothèque en 2023, la création d'un caniparc en 2024 et la sécurisation des passages piétons en 2025 (voir la liste complète sur villeparisis.fr). Pour les six prochaines années, vous pouvez, vous aussi, réfléchir à un projet et le déposer. Pour 2026, les dépôts se feront du 4 septembre au 2 octobre sur participation.villeparisis.fr ou en papier à l'Hôtel de ville, à la médiathèque, à la Maison des jeunes, à la ludothèque et à la Maison des droits ou au forum des associations.

Contribuer à la vie de la commune et aux projets municipaux

Depuis 2021, le Conseil de participation citoyenne (CPC) a permis à des habitants bénévoles de s'impliquer dans les projets municipaux, d'émettre des avis consultatifs sur les projets portés par la Ville et de mettre en place des actions. Ils ont notamment mis en place une grainothèque au sein de la médiathèque Elsa Triolet afin de pouvoir collecter et échanger les graines saines du potager et ont participé à la refonte du parc Delaune : un lieu d'échange et de partage. Les vingt habitants tirés au sort siègeront pour trois ans et pourront participer à des réunions trimestrielles et aux événements de la ville comme la Fête du Printemps. Pour candidater, il faudra remplir un formulaire sur participation.villeparisis.fr ou en papier, comprenant une lettre de motivation afin d'identifier votre intérêt pour l'engagement citoyen, et de le déposer du 9 octobre au 6 novembre aux mêmes endroits que pour le BPC.

Des réunions pour améliorer votre quartier

Nouveauté pour ce mandat, des conseils de quartier seront mis en place pour les secteurs de La Poste, le Parisis et le Mail de l'Ourcq en janvier 2027. Chaque quartier dispose d'un élu de proximité. L'objectif est de réunir les habitants des différents quartiers afin qu'ils remontent les problématiques ou les projets qu'ils souhaitent mettre en place.

Que ce soit avec le budget de participation citoyenne, le Conseil de participation citoyenne ou les conseils de quartier, vous avez la possibilité de vous investir dès la rentrée dans la vie politique de Villeparisis et vous pourrez rencontrer les membres du CPC lors du Forum des associations du 6 septembre au Parc Honoré de Balzac.

Marc Granet CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À LA PARTICIPATION CITOYENNE

« Le Conseil de Participation Citoyenne (CPC) est un formidable outil parmi d'autres pour devenir acteur de votre ville. Participez, selon vos disponibilités, aux commissions, projets et échanges avec les élus. Partagez vos idées, vos avis et votre expérience. Votre voix compte pour construire ensemble l'avenir de Villeparisis. »

